# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 28 JANVIER 1891. 64me Année



**L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.**
Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 28 JANVIER 1891.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Trois mois | 75 |


☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Hoey & O'Connor, au local No 17 rue Marais, entre Canal et Bienville, meubles de maison et effets mobiliers.

## L'EMPRUNT FRANÇAIS.

Le *Temps* :

Les résultats généraux de la souscription à l'emprunt sont, dès maintenant, connus. L'Etat demandait 879 millions et demi : il s'est vu offrir 14 milliards et demi. Le premier versement appelé exigeait 141 millions : les versements effectifs ont atteint 2 milliards 340 millions. Il serait difficile d'imaginer une manifestation plus éclatante du crédit et de la puissance financière de la France.

Les rentes nouvelles étaient émises à 92 fr. 55 par 3 francs de rente. A ce prix, le placement ressort à un taux de 3 1|4 0|0 à peine. C'est, si nous ne nous trompons, la première fois que l'Etat obtient ce taux pour un emprunt en rente perpétuelle. La Restauration, qui avait dû emprunter, à ses débuts, dans des conditions exceptionnellement onéreuses et accorder jusqu'à 9 1|2 0|0 d'intérêt, n'était parvenue à faire fléchir ce taux que jusqu'à 4 0|0 environ. La monarchie de Juillet, après des expériences malheureuses en fait d'emprunt public, avait trouvé de l'argent à 4 1|2 0|0. Sous la République de 1848, le taux des emprunts oscilla entre 7 0|0 et 6 1|2 0|0. L'Empire, dès ses premières émissions de rentes, put les ériger à 5 0|0 environ ; dans ses dernières années, il parvint à emprunter à 4 1|4 0|0. Quelques jours avant la déclaration de guerre, le 3 0|0 perpétuel atteignit le cours de 75 20 : le taux du crédit public était ainsi de 3 99 0|0. On sait quelle crise suivit.

La troisième République aura eu cet honneur de réorganiser les finances de la France et de porter son crédit à un niveau inconnu jusqu'alors. Il lui fallut, pour hâter la libération du territoire, emprunter d'abord à des taux qui variaient de 6 1|2 0|0 à 6 0|0 ; mais, peu à peu, à mesure que s'affermissaient nos institutions, la rente s'est élevée. Elle est devenue le placement démocratique par excellence. La petite épargne, soucieuse avant tout de sécurité, a souscrit avec empressement, malgré leur taux de plus en plus réduit, aux emprunts de la République. Bien loin que la hausse du 3 0|0 perpétuel, fonds qui reflète le mieux le crédit exact de l'Etat, ait amené un déclassement quelconque de titres, les demandes l'ont constamment emporté sur les offres.

Dans ces derniers temps, il est vrai, une légende tendait à s'établir qu'il serait bientôt malaisé de le rembourser. Si vos fonds publics ont ces plus values, disaient certains critiques, ils les doivent non pas à une confiance plus grande des capitalistes dans la force et la fortune du régime actuel, mais seulement à une intervention nouvelle : celle de la Caisse des dépôts et consignations. Les achats de cette caisse troublent le marché, ils faussent les cours : voilà tout le secret de votre prétendue amélioration. Que répondre à cette observation ? Nous faisions bien remarquer que le 3 0|0 français est, au premier chef, une valeur internationale et que, si son cours ne répondait pas aux appréciations les plus rigoureuses, l'étranger aurait vite fait d'écraser notre place par des arbitrages auxquels rien ne pourrait résister ; mais cette réplique, décisive sans nul doute pour le monde financier, risquait de laisser, ailleurs, des incrédules et des hésitants.

Seulement, quel scepticisme demeure possible en présence des résultats de l'emprunt ? Si les cours de notre 3 0|0 perpétuel n'étaient pas la résultante logique de toute une situation politique, financière, économique, les capitaux se fussent gardés de prendre les nouvelles rentes au taux si modique de 3 1|4 0|0 ; or, à quel spectacle vient-on d'assister ? Les souscriptions ont atteint. Pour se disputer le droit de prendre de l'emprunt, et en prévision de la prime qu'il devait faire, on est allé jusqu'à arrêter momentanément de nombreuses opérations ; l'argent qui s'emploie habituellement en reports a déserté la Bourse, à la dernière liquidation ; les disponibilités du pays se sont, en partie, immobilisées en vue de participer à l'emprunt, et l'on est arrivé à ce versement formidable de 2 milliards 340 millions. Le crédit public est bien vengé.

Si l'on n'était tout à la satisfaction de ce triomphe, qui est celui du pays lui-même, on formulerait, à propos de cette immobilisation si considérable de capitaux, quelques observations. Elle eût pu dans certaines circonstances, devenir un péril. On a peine à concevoir, en outre, que, pour aboutir à un versement définitif de 141 millions, il fille mettre en mouvement et déplacer plus de deux milliards et demi. C'est prendre une massue pour tuer une mouche. Il est, certes, légitime de ressentir quelque orgueil devant cette abondance de ressources ; toutefois, aucun esprit attentif n'en ignorait l'existence. Est-il besoin, d'ailleurs, que, pour s'affirmer, des capitaux se mobilisent réellement ? Aux préhistoriques où la boucle et les compensations de comptes n'étaient même pas soupçonnées, un emprunt, à supposer que le crédit existât, devait être exigible avec cet appareil barbare du versements tangibles. Mais nous avons passé cet âge. Nos modes de souscriptions devraient être perfectionnés.

D'autre part, l'emprunt, mis à nu les inconvénients du maximum imposé à la Banque de France, en un jour d'improvisation inévitable. On a vu le moment où notre première institution de crédit, qui n'a plus le droit d'émettre de billets au-delà d'une somme de 3 milliards et demi, devrait suspendre ses opérations ou bien puiser à son encaisse. La Banque de France a été, quelques instants, dans une situation analogue à celle que l'acte de 1844 a établi pour la Banque d'Angleterre. Or, il n'est jamais entré dans les intentions de nos législateurs de créer cette assimilation. Il y a lieu, évidemment, de remédier à un tel état de choses. Mais nous nous reprocherions d'insister aujourd'hui sur ces points : restons tout au succès de l'emprunt. Il promet d'être fécond en conséquences heureuses.

L'amélioration du crédit public, qu'il met si vigoureusement en lumière n'intéresse pas seulement, en effet, les finances de l'Etat. Elle ne prépare pas seulement à nos prochains budgets de nouvelles atténuations de charges ; elle touche à tout l'ensemble des intérêts économiques du pays. Plus le taux de capitalisation de la rente s'abaisse, plus les valeurs foncières, par exemple, ont chance de progresser. La propriété agricole est, à ce point de vue supérieur, solidaire du crédit de l'Etat. Elle grandit avec lui. Elle peut, en outre, grâce à cette transformation du taux de l'intérêt, approcher du crédit agricole, cette terre promise. Le même espoir s'ouvre pour le crédit populaire, qui ne voit encore que, grâce à ce taux de capitalisation réduit, l'esprit d'association, l'esprit d'invention doivent être stimulés ? Des continents nouveaux surgissent en quelque sorte, ils peuvent enfin être dérobés dans le champ de la science : l'argent cher les rendait inaccessibles au crédit. Il n'est pas jusqu'au domaine des controverses et des luttes sociales, dont l'aspect et les conditions ne soient modifiés ; quelle signification peut garder la lutte entre le travail et le capital, lorsque la part de celui-ci dans les bénéfices produits par une collaboration commune fléchit de plus en plus et tombe à un taux dérisoire ?

Voilà quelques-uns des résultats que le complet relèvement de nos finances aura rendus possibles. Ils sont de nature à réjouir tous les bons citoyens.

---

La *République française* :

Pas plus en cette occasion qu'en toute autre nous ne séparons du la République que la France, ni de la France la République. Le crédit de cette grande démocratie républicaine, laborieuse et pacifique, vient de nous fournir une nouvelle manifestation, assez éclatante, de sa vigueur.

Son gouvernement demandait 869 millions et demi, on lui a offert 14 milliards et demi. Le premier versement exigeait 141 millions : il a été de 2 milliards 340 millions.

Ne disons pas que "la mariée est trop belle", c'est une parole déplaisante ; mais avouons que le crédit et la République ont été mariés en légitimes noces, dans des conditions merveilleuses, et qu'ils ne perdent aucune occasion de proclamer et de prouver leur bonne entente.

Les rentes de 1891 étaient émises à 92 fr. 55 par 3 francs de rente. Ainsi le placement ressort à un taux de 3 1|4 pour 100 tout au plus. Jamais un gouvernement n'a emprunté à plus bas prix. Jamais ceux qui apportent leur argent n'ont demandé à un gouvernement un moindre gage. Les rentiers et toutes les puissances financières du monde ne se sont jamais montrés moins difficiles envers monarchie ou empire qu'envers notre République. Si depuis vingt ans, depuis dix ans, si depuis un an nous avons fait de la mauvaise politique, croit-on que l'argent aurait en autant d'inclination à se déverser dans les coffres de l'Etat républicain ? L'argument doit paraître bien frappant aux partis, s'il en reste, qui croient toujours que la République est un gouvernement peu conciliable avec l'ordre et avec la confiance.

On a déjà fait ressortir, à ce propos, la marche constamment descendante du taux de l'intérêt. La politique et les gouvernements ne sont pas pour tout dans ce phénomène, bien certainement. La Restauration, au commencement de ce siècle, était dans des circonstances aussi difficiles qu'on le fut jamais ; elle ne parvenait pas à emprunter à 9 1|2 ; elle ne parvint pas, dans les occasions les plus heureuses, à descendre au-dessous de 4 0|0.

La monarchie de Juillet eut de tristes déboires et de cruels affronts dans ses opérations d'emprunt : elle finit cependant par trouver de l'argent, à combien ? à 4 1|2. Quant à notre glorieuse, malheureuse et éphémère République de 1848, on n'en peut point parler comme d'un gouvernement établi. Elle trouva cependant de l'argent à 6 1|2 ; 3 0|0 moins cher que la Restauration en ses premiers rêves d'avenir.

Le second Empire emprunta à 5 0|0, puis à 4 1|4, et, à la veille de la guerre, à 3 0|0. Les hommes de science, grands calculateurs de moyennes, nous disent que l'Empire emprunta à 4 50, d'une façon générale. L'illustre socialiste qui fit le 2 Décembre voulait "démocratiser la rente...." Mais voici que l'Etat républicain, après ses premiers emprunts exceptionnels pour hâter la libération de la patrie—et cependant ces emprunts-là ne se faisaient qu'à 6 1|2 et à 6, — est arrivé au taux de 3 1|4, après vingt ans de gouvernement.

Tout à l'heure, il trouvera de l'argent à 3, et il en trouvera dix fois plus que ses besoins.

On pourrait faire à ce sujet beaucoup de réflexions intéressantes. Il est certain que toutes les relations du travail et du capital se modifient rapidement dans une société où le taux de l'argent décroît avec cette rapidité constante. Des réformes et des innovations qui semblaient impossibles doivent devenir faciles. Le travail apparaîtra de plus en plus comme la loi universelle. Tous les modes de crédit industriel et agricole se trouveront singulièrement simplifiés. Les emprunts d'Etat appelleront aussi des réformes, que le parti républicain se fera un honneur d'étudier. Mais nous ne songeons, pour aujourd'hui, qu'à prier les détracteurs de la République de bien examiner ces résultats, qui les rempliraient de satisfaction et d'orgueil, si c'étaient eux qui gouvernaient.

Nous nous souvenons que, pendant la discussions du dernier budget, on parlait en termes magnifiques du crédit de la France républicaine, comparé au crédit des autres puissances. Tantôt M. Burdeau, tantôt M. Rouvier, qui peut être fier, pour sa part, du succès d'avant hier, se plaisaient à nous retracer avec des couleurs le tableau de la puissance financière de notre pays. La droite supportait avec peine cette apologie. Elle disait que cela frisait l'hyperbole. Voici la preuve faite, après dix autres preuves antérieures ; les apologistes les plus bienveillants n'approchaient pas de la réalité, ils étaient trop modestes. Ce n'est pas seulement dans une occasion exceptionnelle d'emprunt, mais quotidiennement et sous toutes les formes, dans nos caisses d'épargne, que les capitaux des uns, les économies des autres, l'argent sous tous ses aspects, marque sa confiance aux institutions et à la sagesse d'une démocratie libre.

L'argument est topique, il a tout à fait ce caractère que nos adversaires accoutumés désirent le plus pour être convaincus et persuadés. Que veulent-ils encore ? Un gouvernement qui, après vingt ans, obtient tout naturellement, et sans effort, de tels résultats, doit avoir rempli toute sa fonction de gouvernement et il doit avoir suivi, d'une manière générale, la meilleure conduite qu'on aurait pu lui souhaiter.


If you feel weak and all worn out take BROWN'S IRON BITTERS


*Les Courrières constitutionnels ou scrofuleux*, les yeux affectés d'ulcères scrofuleux sont surement guéris par la Salsepareille d'Ayer.

ITALIE.—LE BUDGET RELATIF A L'ARMÉE.—L'OBLIGATION DU SERVICE MILITAIRE.—LA RICHESSE PRIVÉE. — LE NOUVEL EMPRUNT. — SOUSTRACTION, A TRIESTE, DE DOCUMENTS D'UNE GRANDE IMPORTANCE.—RETRAITE DE LA COMBINAISON DU CRÉDIT FONCIER.—Suivant les prévisions, le budget relatif à l'armée italienne comportera, pour l'année 1891-92, 242,193,979 lire pour les dépenses ordinaires, soit une diminution de 22,309,727 lire sur l'exercice en cours.

---

L'*Esercito italiano* annonce qu'une commission de généraux aurait émis l'avis de prolonger jusqu'à quarante-deux ans au moins l'obligation du service militaire, de maintenir la durée actuelle du service et de conserver le système actuel de recrutement, ce qui exclurait, par conséquent, le système régional.

---

Le *Giornale degli Economisti* dit que la richesse privée qui, dans l'année 1888, était, dans toute l'Italie, de 52 milliards, n'était plus, en 1889, que de 47. En 1890, elle a dû baisser encore, et considérablement.

---

L'*Italie* déclare dénuée de fondement la nouvelle publiée par un journal anglais, que le ministre des finances prenne des mesures en vue d'un nouvel emprunt.

---

Le *Diritto* dit que, dans les dossiers soustraits par le comité notional à Trieste, se trouvent des documents d'une grande importance, notamment des rapports originaux envoyés par la police italienne sur des citoyens et des patriotes très estimés.

---

La Banque générale et le Crédit immobilier se retirent de la combinaison du Crédit foncier. Ce fait produit une grande impression.

---

A Savone, le tribunal a prononcé la faillite des banques Folzoni et Guiati ; d'autres faillites sont imminentes.

## LOUISIANE.

*Le Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 24 janvier :

—LETTRE DE LA PAROISSE ASCENSION :

Le temps qu'il a fait depuis la semaine dernière, a causé beaucoup de tracas aux quelques planteurs qui n'ont pas encore achevé leur roulaison. Le capt. Nolan, d'Hermitage, la compagnie la Belle Hélène, les messieurs Ellis, qui se trouvent dans ce cas, ont-ils toutes nos sympathies.

On sait que plusieurs habitants ont protesté contre la taxe sur les produits, imposée par les bureaux des levées des bassins de l'Atchafalaya et Pontchartrain ; qu'ils ont demandé une injonction contre l'ordonnance de ces Bureaux. La Cour Suprême de l'Etat vient de décider la question d'une façon définitive, en déclarant que la taxe, ainsi que les autres sources de revenu, étaient justes, équitables, constitutionnelles. Toute espèce d'opposition à la taxe tombé donc d'elle-même, à la grande joie de ceux qui tiennent au maintien du bon ordre et à la sécurité de leurs propriétés. La plupart des planteurs se sont déjà exécutés. Ceux qui ne voulaient pas payer, seront obligés de faire comme les autres. Il ne faut pas de récalcitrants quand il s'agit de pareilles questions.

—LETTRE DE LA PAROISSE ASSOMPTION :

Autant décembre a été clair et doux, autant janvier est humide et frais. On laboure presque partout, aujourd'hui, mais on sera probablement forcé d'interrompre ce travail, car il commence à pleuvoir de nouveau.

Tous ceux qui ont examiné la semence de cannes, ont déclaré qu'elle est en bon état. Le temps a été très favorable, jusqu'ici, aux souches ; néanmoins nous ne sommes pas tout à fait hors d'inquiétude.

La hausse sur le sucre arrive un peu tard pour que les planteurs puissent en profiter, attendu qu'ils ont été déjà obligés de vendre ; jamais on n'a expédié la récolte si rapidement sur le marché.

La décision de la Cour Suprême sur la constitutionnalité de la taxe des produits, est, elle aussi, venue trop tard, mais on s'attendait à cet arrêt. S'il avait été rendu plus tôt, les travaux du bureau des levées seraient beaucoup plus avancés. On jugera la loi d'après le succès qu'elle aura. Si l'on peut maintenir les levées intactes, préserver désormais, de l'inondation, des milliers d'acres fertiles et en assurer la culture, l'industrie sucrière prendra un essor immense, et la taxe ne sera plus qu'une bagatelle. La propriété, sur la rive ouest du Bayou Lafourche, doublera de valeur, et les champs, depuis longtemps abandonnés, se couvriront de riches moissons.

Elm Hall, Voiron, Cedar Grove et Georgia sont encore en pleine roulaison. La semaine prochaine, Elm Hall sera seule, en activité.

M. Llewellyn Pugh compte faire de grandes améliorations sur Madewood, y installer des presses filtres, un vacuum pan, des fournaises à bagasse.

Beaucoup de maladies parmi nous.

—LETTRE DE LA PAROISSE IBERVILLE :

Nous avons eu, la semaine dernière et celle qui finit en ce moment, un très mauvais temps, un grand nombre de maladies et, même, quelques victimes ; aussi, les travaux sont-ils retardés. Le beau temps a été venu, trois ou quatre jours, rendre le courage à ceux de nos habitants qui sont encore en plein travail ; puis la gelée est arrivée et, à l'heure qu'il est, il pleut.

La culture du riz, l'an dernier, a tellement réussi et a été si lucrative, que, malgré les fortes dépenses qu'exigent les dalles construites dans les conditions imposées par la nouvelle loi, on sèmera, cette année, plus de grain que jamais.

M. Ch. D. Craighead, de l'habitation Tennessee, a si bien réussi avec le riz qu'il avait semé après les hautes eaux de 1884 qui avaient inondé ses terres, qu'il s'est déterminé à revenir à la même culture, cette année. Sa récolte de sucre, en 1890, a été de 400 boucauts.

M. Chris Devall, de Gold Point, est, maintenant, à la recherche de terres pour y planter la canne. Il laissera à son associé, M. Hurley, la direction des champs de riz.

MM. Reuss et Klos, d'Allemanie, qui se compose des deux anciennes habitations Hard Times et Greenfield, ont fini la roulaison, après avoir fait 300,000 livres.

Sur Hundred Mile, Mme. C. A. Thiez a fait 357 boucauts, mais les bénéfices ont été assez minces, à cause du bas prix du sucre.

M. R. G. Comeaux a vendu, cette semaine, 60 boucauts, à 3 cents 3|8 la livre—soit $4 par boucauts de plus que les années précédentes. Il a payé une partie de ses dettes.

Le bruit court, ici, que l'on va transformer Evergreen en usine centrale. On ne peut choisir un meilleur emplacement.

En dehors de ce qui reste à faire de roulaison, les travaux sont à peu près nuls chez nous.

LETTRE DE LA PAROISSE LAFOURCHE :

Le bayou est, en ce moment, en état de porter les plus gros steamboats pour le commerce, qui se trouve, à présent, très actif. Il y a une énorme quantité de sucre et de mélasse qui n'attendent, pour être transportés sur le marché, que les barils. Le capitaine Blanchard, commandant du *St-John*, vient de reparaître sur le bayou, à la grande joie des planteurs.

Quant aux mélasses—celles, spécialement, qui sont de qualité centrifuge—le prix en est si bas, à la Nouvelle Orléans, qu'elles ne valent pas la peine d'être expédiées.

M. Tracimond Landry, de Ludivine, dit qu'il a fait une forte récolte, mais que le bénéfice est très mince.

M. Foret, qui a d'excellentes terres à sucre, fait toujours de bonnes récoltes ; malheureusement, il ne fait que du sucre "open kettle;" de là les bas prix de ses produits. Il apprécie beaucoup les améliorations ; il serait enchanté de vendre ses cannes à la tonne, s'il y avait, ici, quelqu'usine centrale. Comme beaucoup de planteurs, il n'a pas les ressources nécessaires pour adopter les nouveaux procédés de fabrication, sur une grande échelle. Il donnerait, volontiers, son appui aux capitalistes qui désireraient placer leur argent dans des entreprises de ce genre. On pourrait aisément, selon lui, faire dans le voisinage, 6,000,000 on 7,000,000 de livres, s'il y avait un établissement de la capacité voulue. M. Foret a fait, d'abord, du sirop—un peu plus de 1,000 barils—vendus à un excellent prix—de 38 à 40 cents, mais quand il a vu que le gallon tombait à 22 cents, il s'est mis à faire du sucre.

La vente, à la tonne, sera, bientôt, en vogue. Ce système a été très fructueux pour le planteur, cette année, et il doit nécessairement, engager fortement le planteur à cultiver la canne. Les petits appareils sont insuffisants et ruineux ; dans ces conditions ; le planteur a de la peine à joindre les deux bouts.

---

Le *Meschacébé*, Bonnet-Carré P. O., paroisse St-Jean-Baptiste, du 24 janvier :

Mercredi dernier, un bien triste accident s'est produit sur la rive gauche de notre paroisse. M. Norbert Clément, un de nos excellents co-paroissiens, étant à la chasse aux grives, avait appuyé son fusil contre son côté droit pour recharger l'un des canons et avait négligé de désarmer l'autre canon qui était chargé. A ce moment le coup partit accidentellement et la charge laboura le côté de M. Clément, lui cassant, nous dit-on, plusieurs côtes et lui fracassant l'épaule. La blessure est très grave.

—Aujourd'hui, à 3 heures, aura lieu, à l'Eglise St-Jean-Baptiste, le mariage de M. Pierre Joseph Laurent et de Mlle Marie Victoire Rodrigue, fille de notre bon ami Optimé Rodrigue. Nos sincères félicitations au jeune couple.

—M. Paul Crest, natif de France et négociant à St-Jacques depuis de nombreuses années, est mort le 15 courant. Ses restes ont été déposés, le lendemain, au cimetière de l'église St-Pierre, en cette paroisse.

Dans la paroisse Iberville, mercredi soir, à 9 heures, est décédée Mme Adolphe Madère, née Délia Marchand et âgée de 28 ans. Sa dépouille mortelle a été déposée au cimetière de la Rivière Neuve.


Le Pectoral-Cerise d'Ayer est la meilleure médecine découverte par la science, pour toutes les affections de la gorge et des poumons.

An Attractive Combined POCKET ALMANAC and MEMORANDUM BOOK advertising BROWN'S IRON BITTERS the best Tonic, given away at Drug and general stores. Apply at once.


SAINT-SIÈGE.—LE VETO QUI INTERDIT AUX CATHOLIQUES ITALIENS DE PRENDRE PART AUX VOTES POLITIQUES.—LES MARIAGES MIXTES EN HONGRIE.—PRÉOCCUPATION DU PAPE AU SUJET DU PROJET DE LOI DE M. ZANARDELLI.—DÉSAPPROBATION D'UNE ALLOCUTION PRONONCÉE PAR UN CARDINAL.—*UN CONSISTOIRE EN FÉVRIER.*—Nous empruntons au *Temps* les renseignements qui suivent :

Le *Fanfulla*, dont nous reproduisons l'information invraisemblable sous les réserves les plus expresses, prétend savoir que le Pape, après de longues conférences avec les cardinaux de son entourage, se montrerait disposé à retirer le *veto* qui interdit aux catholiques italiens de prendre part aux votes politiques, mais à la condition que le parti catholique serait assez puissamment organisé et discipliné pour pouvoir envoyer un groupe imposant au Parlement.

---

Rome, 13 janvier, 9 heures.

On assure que la congrégation des affaires ecclésiastiques s'est prononcée contre l'acceptation des nouvelles propositions hongroises sur les mariages mixtes.

---

Depuis quelques jours, le Pape se montre très préoccupé, parce qu'il sait que M. Zanardelli est décidé à présenter un projet de loi pourretirer l'exequatur aux évêques qui auraient violé les lois. Léon XIII comprend que c'est une arme qui, entre les mains d'un ministre hostile, peut causer beaucoup de mal.

---

Rome, 11 janvier, 10 h. 50.

Le Pape a désapprouvé l'allocution prononcée par le cardinal Parocchi, à Pinarquarion, dans l'église de Santa Pudenziana, du monument élevé à la mémoire du cardinal Czaki, ancien nonce à Paris. Le cardinal a dit que la Pologne, dans ses angoisses et les douleurs qui la tourmentaient, jetait des regards suppliants vers la Vierge, sachant bien qu'il ne fallait plus avoir d'espoir qu'en la religion, et que le Pape n'oublierait jamais la pauvre esclave. Léon XIII trouve que ces paroles étaient fort imprudentes, car il tient à ce que le Saint-Siège conserve de bonnes relations avec la Russie.

---

Rome, 14 janvier.

Le Pape tiendra consistoire dans le courant de février. On dit qu'il serait revenu sur sa décision de ne pas créer de cardinaux, et qu'il distribuera quelques chapeaux. Quant aux noms des élus, rien n'est encore décidé.

---

Facéties albricaises :

Dans la bonnetérie, au lieu de crier bien haut ses qualités, on doit parler bas de soi.

---

Si l'on se couvre l'hiver, c'est que le chaud est de nécessité.

---

Le comble de la pudeur pour un décrotteur :

Fermer les yeux pour ne pas voir le sein de la commissionnaire dont il fait partie.

---

BROCARD—Décédé hier mardi, 27 janvier 1891, à 10 heures et demie du soir, Mme JOSÉPHINE BROCARD, femme du Dr F. E. Brocard, native de Brest, Finistère, France. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui mercredi, 28 janvier à 4 heures P. M., de sa dernière résidence 489 Chemin du Bayou.

---

XIQUES.—Décédée, hier après-midi, mardi, 27 janvier 1891, à 1 heure et quart, MME FRANCIS XIQUES, née Louisia Marie Huard, fille d'Hypolite Huard et d'Adonia Lorreins. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, mercredi, à 4 heures précises. Le corps est exposé No 202 rue Robertson, entre Dumaine et St Philippe.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée lundi, le 29 janvier 1891, à l'Eglise St-Augustin, à 8 heures A.M., pour le repos de l'âme de JEAN ST-JULIEN LACABE. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister.

De la part de sa veuve et de ses enfants.

28 jan—1f


TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose ; mais buvez le pur. C'est le fameux To-Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
159 rue Royale, coin Toulouse.

6 jui—6m


Bureau de New Orleans Insurance Association. — Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1891.—A l'assemblée annuel e des actionnaires tenue le 22 décembre dernier, les personnes suivantes ont été élues Directeurs pour servir pendant l'année 1891 :

H.Y. TREMOULET, FELIX LAPLANTE, E.W. HUNTINGTON, J. P. ZATARIN, A. D. LANAUX, CHAS. DE CARTIER, A. LAMBERT, F. E. BERNARD, DANL. WENDLING, O. A. SCHNEIDAU, J. B. VINET, P. LANAUX.

Et à une assemblée du Board qui a eu lieu le 24courant, M. PIERRE LANAUX a été réélu Président à l'unanimité et M. GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

GEO. LANAUX, Jr.,
28jan—7f Secrétaire.

## Appel à la Charité.

Aux personnes qui ont le cœur ouvert à la compassion, aux sentiments généreux, aux personnes qui ne restent pas insensibles à l'infortune d'autrui, une famille honorable vient ici faire un appel, vient demander des secours. Cette famille qui jadis comptait l'aisance, est aujourd'hui dans le plus cruel dénuement. Elle porte un nom connu qui fut toujours entouré de respect de considération ; et les âmes charitables qui entendront sa prière, qui lui viendront en aide, accompliront un inappréciable bienfait.

Les aumônes pourront être laissées aux bureaux de l'ABEILLE ou envoyées à la famille elle-même, rue Lapeyrouse, 155, entre Dorgenois et Rocheblave. 26 jan—7f

## Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Le Conseil d'Administration annonce à Messieurs les Sociétaires que M. A. LE FRANÇOIS a été nommé Secrétaire de la Société. Résidence : 95 rue Royale : Bureau d'affaires chez John Gauche, coin Camp et Lafayette.

Par ordre du Président.

H. SABLIO, Secrétaire pro. tem.
25 janv—3f J. BAYLE.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer Orléans.—Coin des rues White et Lapharpe—L'assemblée annuelle des actionnaires pour élire sept (7) Directeurs devant servir l'année suivante aura lieu le LUNDI, 2 février 1891, de 10 heures A. M. à 2 P. M.

22 jan—10f P. COUGOT, Secrétaire.

State National Bank.—Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1891. A l'assemblée régulière annuelle des actionnaires de cette Banque, tenue ce jour, les Directeurs suivants ont été élus pour l'année courante :

Léon Queyrouze, Paul Gelpi,
L. G. Keever, John M. Parker,
J. H. Menge, Pierre Lanaux,
John H. O'Connor.

Et à une assemblée des Directeurs, tenue ce jour, M. Pierre Lanaux a été réélu Président et M. L. G. Keever Vice-Président.

CHAS. L. C. DUPUY,
21jan—7f Caissier.

## LEÇONS DE FRANÇAIS.

PAR EMILE SERRES.

Bachelier es-lettres de l'Université de France ex-rédacteur en chef du FRANCO-LOUISIANAIS de la Nouvelle-Orléans de l'INDÉPENDANT de New York, du TRAIT D'UNION de Mexico.

M. Emile Serres, caissier-comptable de l'Opéra Français pendant les quatre saisons de l'exploitation Maugé, sollicite des leçons de livre ou des comptabilités, soit en Anglais soit en Français. Ecrire 120 Hospital street.

20 jan—


ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Huitième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1890 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues : | | |
| Sur risques d'incendie | $484,470 20 | |
| Sur risques de rivières | 20,208 32 | |
| Sur risques de mer | 10,495 50 | |
| | | $515,180 17 |
| A ajouter : | | |
| Primes non acquises de 1889 | | 114,588 32 |
| Total des primes | | $629,768 49 |
| A ajouter : | | |
| Intérêts et profits et pertes | | 10,211 53 |
| Revenu total | | $639,980 02 |
| A déduire : Pertes payées— | | |
| Sur risques d'incendies | $192,120 82 | |
| Sur risques de rivières | 1,054 72 | |
| Sur risques maritimes | 2,286 74 | |
| Total pertes payées | $196,062 28 | |
| Primes remboursées et cancellations | 56,853 23 | |
| Commissions | 78,131 15 | |
| Réassurances | 36,000 84 | |
| Taxes et licences | 9,961 40 | |
| Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc | 42,172 01 | |
| Total des débours | | $419,663 91 |
| Surplus | | $220,316 11 |

Desquels—
Réservé pour risques non expirés | $173,231 10
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées | 41,982 31
Profits net | 54,102 70
$220,316 11

ACTIF
(A la valeur du marché.)

| | | |
|---|---|---|
| Comptant en main, à savoir : | | |
| En banques | $37,368 97 | |
| Au bureau | 4,228 46 | $41,597 43 |
| $100,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman | | 105,000 00 |
| $120,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés | | 168,400 00 |
| $23,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent | | 20,000 00 |
| $30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent | | 27,600 00 |
| Prêts sur demande garantis par dépôts de titres collatéraux | | 47,610 00 |
| Une action du capital du N. O. Board of Trade | | 20 00 |
| Une action du capital du La. Sugar Exchange | | 150 00 |
| 25 actions de la N.O. Warehouse Co | | 625 00 |
| Une action French Opera House Co | | 200 00 |
| Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co | | 50 00 |
| Primes en cours de perception | | 66,105 68 |
| Meubles, accessoires, coffre-fort, etc | | 2,000 00 |
| | | $559,348 11 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital-actions | $300,000 00 |
| Fonds de réserve | 40,000 00 |
| Dividendes non payés | 2,032 00 |
| Réservé pour risques non expirés | 133,231 10 |
| Réservé pour pertes ajustées et non ajustées | 41,982 31 |
| Balance (non compris le dividende de juillet 1890) | 42,102 70 |
| | $559,348 11 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle Orléans, 17 janvier 1891.

M. T. DUCOS, notaire.
138 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé) J. R. MINGE,
FRANK WOODWARD,
F. G. ERNST.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $20,000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $60,000 au crédit du dit Fonds.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nlle-Orléans, Lne, 17 janvier 1891.
18 janv—1m

DIX NEUVIEME ETAT ANNUEL
— DE LA —
Compagnie d'Assurances
TEUTONIA,
De la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux dispositions de sa charte cette compagnie publie l'état annuel suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1890 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues : | | |
| Sur risques de feu | | $183,923 20 |
| Sur risques de mer | | 22,707 70 |
| Sur risques de rivière | | 25,897 70 |
| | | $232,510 70 |
| Ajouté : primes non expirées pour 1889 | | 74,103 00 |
| | | $306,613 70 |
| A déduire— | | |
| Pertes de fait payées | $41,592 37 | |
| Pertes de mer payées | 4,912 66 | |
| Pertes de rivières payées | 13,193 69 | |
| Réassurances | 30,796 11 | |
| Commissions | 21,063 88 | |
| Primes remises | 20,240 26 | |
| Taxes et licences | 11,908 53 | |
| Dépenses générales et dépenses d'agences moins l'intérêt | 7,691 46 | |
| Profits et pertes | 579 33— | 172,521 20 |
| | | $134,092 41 |
| Réservé pour primes non expirées, 31 décembre 1890 | | $ 84,723 00 |
| Dix pour cent d'intérêt sur le fonds capital pour l'année | | 25,000 00 |
| Réservé pour pertes non ajustées | | 16,296 00 |
| Surplus | | 8,073 41 |
| | | $134,092 41 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Comptant en main | $ 38,104 52 |
| 61,000 bons de ville consolidés de la N. O. (Crossman), valeur sur le marché | 65,575 00 |
| 62,000 bons 5 pour cent de la N.O., valeur sur le marché | 62,000 00 |
| 30,000 bons 4 pour cent des Etats Unis, valeur sur le marché | 36,500 00 |
| 120,000 bons d'Etat de la Louisiane, valeur sur le marché | 111,900 00 |
| 10,200 bons hypothécaires de la Canal and Claiborne Street Railroad valeur sur le marché | 10,506 00 |
| Bons-certificats de ville de la Nouvelle-Orléans et actions stocks | 3,248 25